



Information importante de Swissmedic relative à la sécurité

Berne, le 2^e septembre 2025

Erratum de la DHPC concernant Tégrétol 2%, suspension buvable : Mesures de précaution supplémentaires pour les nouveau-nés

D'entente avec Swissmedic, une Direct Healthcare Professional Communication (DHPC) concernant des mesures de précaution supplémentaires en cas d'administration de **Tégrétol® 2%, suspension buvable**, à des nouveau-nés en raison de sa teneur en propylène glycol sera ou a été publiée dans le *Bulletin des médecins suisses* (édition 01/2025 du 03.09.2025) et dans le *pharmaJournal* (édition 08/2025 du 29.08.2025).

Swissmedic attire cependant votre attention sur le fait que l'affirmation figurant dans la DHPC, selon laquelle « Il existe en alternative une préparation contenant de la carbamazépine sans propylène glycol », **est erronée**. Aucun médicament contenant de la carbamazépine et exempt de propylène glycol n'est autorisé en Suisse. Un erratum accompagné de plus amples informations sera prochainement publié.

Nous vous présentons toutes nos excuses pour ce désagrément.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à riskmanagement@swissmedic.ch.